

Copie pour information :

- A Son Excellence Monsieur le Président de la République, **M. Joseph KABILA KABANGE** (avec nos hommages les plus déférents)
- A Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, **M. Matata PONYO MAPON** (avec l'assurance de notre haute considération)
- A Son Excellence Monsieur le Vice-premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et Sécurité, **M. Evariste BOSHAB ;**
- A son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice, Garde Sceau et Droits Humains, **M. Alexis THAMBWE MWAMBA ;**
- A Monsieur l'Auditeur Général des FARDC, **Général-Major Ponde ISAMBWA ;**
- A Monsieur le Commissaire Général de la Police Nationale Congolaise, **Général Charles BISENGIMANA ;**
- A Monsieur l'Inspecteur Général de la Police Nationale Congolaise, **Général Jean de Dieu OLEKO**
- A Monsieur le Gouverneur de la ville province de Kinshasa, **M. André KIMBUTA ;**
- A Monsieur le Procureur de la République et Chef du Parquet Secondaire de Kinkole, **M. Ghislain MWEHU KAHOTI**
(Tous à KINSHASA)
- A Madame la Procureure de la Cour Pénale Internationale, **Mme Fatou BENSOUDA**
(à La HAYE)

Kinshasa, le 05 juin 2015

**A Monsieur le Procureur Général de la République Démocratique du Congo,
M. Flory KABANGE NUMBI
à Kinshasa/ Gombe**

Objet: **Appel à la Justice des Familles Victimes de l'Opération Likofi et les Manifestations en
Janvier 2015 et Demande d'Exhumation de la Fosse Commune de Maluku**

Monsieur le Procureur Général de la République,

Nous, familles victimes de l'opération Likofi de novembre 2013 à février 2014 et de la répression brutale des manifestations contre la révision du projet de loi électoral en janvier 2015, avons

l'honneur de vous saisir afin de demander justice pour les exécutions et les disparitions forcées de nos enfants, frères, et maris. Nous demandons aussi l'exhumation de la fosse commune de Maluku, situé à 80 km du centre de Kinshasa, où le gouvernement congolais confirme avoir enterré 421 personnes au milieu de la nuit du 18 à 19 mars 2015 dont certaines seraient des indigentes ou des inconnues.

En effet, depuis que nous avons appris qu'il y a eu un enterrement de masse aux alentours du cimetière Fula-fula à Maluku, et sachant que nos enfants étaient soit tués soit enlevés par les forces de sécurité congolaises, nous vivons une situation d'angoisse qui ne cesse d'augmenter chaque jour qui passe.

Pour rappel, en date du 15 novembre 2013, les autorités de la République démocratique du Congo, à travers le Ministère de l'Intérieur, avaient lancé l'opération « coup de poing » dénommée « opération Likofi » avec comme objectif d'éradiquer la criminalité urbaine dans la ville de Kinshasa. Lors de cette opération, nos pauvres enfants innocents ont été froidement abattus ou enlevés nuitamment et emmenés vers des destinations inconnues jusqu'à ce jour, par les éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC) cagoulés et circulant à bord des véhicules officiels de la PNC sans plaque d'immatriculation. Les corps de nos enfants tués étaient pris par la police qui nous a interdit de les retirer au niveau des morgues, d'organiser des deuils ou de les enterrer, sous menace d'être nous aussi tués ou arrêtés.

Nous, familles victimes de l'opération Likofi, déplorons le fait que le gouvernement qui a promis rendre public son rapport d'enquête sur les exécutions et disparitions forcées commises par les policiers lors de l'opération Likofi ne l'ait jamais fait jusqu'à ce jour, et les plus hauts responsables tant civils que policiers dans l'exécution de cette opération, n'aient jamais été inquiétés par la justice, telle que quelques-uns parmi nous avons demandé dans notre plainte du 13 novembre 2014.

Au courant de la semaine du 19 janvier 2015, pendant que la population protestait contre la révision du projet de loi électorale, qui pouvait prolonger le mandat du président Joseph Kabila au-delà de 2016, les agents de sécurité y compris les agents de la police et la Garde républicaine, ont tiré à bout portant sur des manifestants. D'autres étaient enlevés et emmenés vers des destinations inconnues jusqu'à ce jour, faisant de nouvelles victimes parmi lesquels nos enfants, nos frères, nos sœurs, nos neveux et nos nièces. Ainsi nous, familles victimes de cette répression brutale des forces de sécurité congolaise, joignons nos voix à celles des victimes de l'opération Likofi afin de demander justice. Celles d'entre nous qui n'ont pas retrouvé les cadavres de leurs enfants, sont dans l'impossibilité de vaquer à leurs occupations comme à l'accoutumé et de lever le deuil, et celles qui n'ont pas retrouvé leurs enfants enlevés, vivent chaque jour qui passe dans une forte inquiétude ne sachant pas où ils pourraient se trouver.

Nous sommes maintenant dépassées par la nouvelle d'enterrement nocturne en masse à Maluku et par la confirmation des autorités de les avoir effectués régulièrement. Reconnaisant de ne pas avoir les traces des nôtres depuis plus d'une année pour les uns et des mois pour d'autres, incapables d'organiser des deuils parce que ne sachant pas ce qui est arrivé à nos enfants qui

restent portés disparus, et incapable de lever le deuil pour ceux-là dont les corps n'ont jamais été retrouvé après avoir été emporté par les forces de sécurité, ***nous, membres des familles victimes de ces deux situations, exigeons qu'il y ait une enquête indépendant et crédible sur la fosse commune de Maluku, sans les interférences politiques et avec la participation d'enquêteurs et des experts internationaux et indépendants qui exhumeront les cadavres et feront des tests ADN.***

Monsieur le Procureur Général de la République, ceci nous aidera à avoir la conscience tranquille en sachant que les nôtres ne sont pas parmi les personnes qui ont été enterrées dans la fosse commune à Maluku et nous permettra de garder espoir de les revoir un jour, ou au moins d'organiser des enterrements dignes pour ceux qui sont morts.

Nous demandons également que les auteurs des exécutions sommaires et des disparitions tant de l'opération Likofi que des manifestations de janvier 2015, ainsi que des auteurs de cet enterrement de 421 personnes qui n'a pas respecté le droit à un enterrement digne et humain consacré dans la loi congolaise ainsi que la culture africaine, soient poursuivis en justice.

Nous sommes prêts à collaborer avec la justice, au travers nos avocats.

Cette demande vaut plainte.

Veuillez agréer, **Monsieur le Procureur Général de la République**, l'expression de notre franche considération.

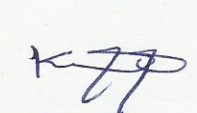
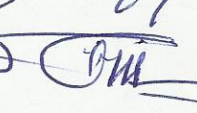
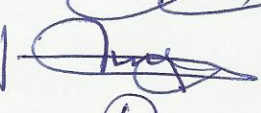
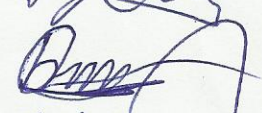
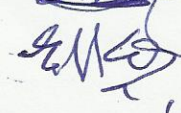
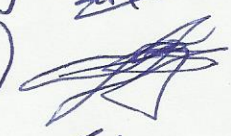
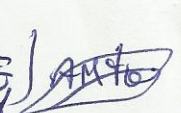
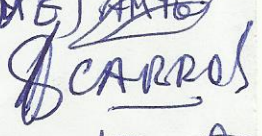
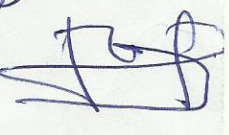
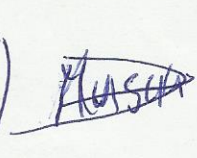
Pour plus d'informations, veuillez contacter le Collectif d'avocats des familles des victimes constitué de :

- Me Georges Kapiamba, Avocat, Tél. : 0814043641, email: kapiambag@gmail.com
- Me Sylvain Lumu, Avocat, Tél. : 0815079823, email: sylvalumu@yahoo.fr

Signée par les membres des familles des victimes suivantes :

NOM DE LA VICTIME – MORT OU ENLEVÉ – SIGNATURE DU MEMBRE DE FAMILLE

I. VICTIMES DE L'OPERATION LIKOFI

1. ENGILI HANDOUNO CEDRIC (ENLEVÉ) 
2. BINDA - ZI RECE (ENLEVER) 
3. TRESOR KITUBA (ENLEVÉ) 
4. KAKUMI NGANGA GRACIA (ENLEVER) 
5. LOKWA LASIO GLAUBI (ENLEVÉ) 
6. MURIALA ARUSA ISSA (ENLEVÉ) 
7. KWAWA - DJO (ENLEVÉ) 
8. MULENGE - BOVIC (ENLEVÉ) 
9. MARIKANI - MATATA (ENLEVÉ) 
10. BOLALUEMBE TRESOR (TUE) 
11. CLOUDI - MAKITA LILOLYO (ENLEVÉ) 
12. KIBANDA TSHITATU DAN (ENLEVÉ) 
13. MUSA - DOKIS (ENLEVÉ) 
14. EFOLOKO - BAOSO-J'OLL (ENLEVÉ) 
15. LAM DU HAMWIS CHRISTIAN (ENLEVÉ) 
16. BOKAKO MALENGE (PATRY) (ENLEVÉ) 
17. MBELE - KASANDA PAPY (ENLEVÉ) 
18. HEMA - GULAIN (ENLEVÉ) 

(Suite)

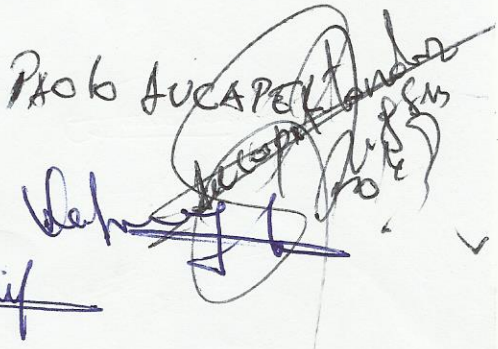
19. KAWASA NZALA LEMBA RACHIDI (ENLEVE) 

20. ENDELE MINGA AMOLD (ENLEVE) 

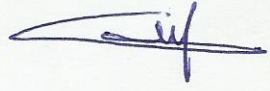
21. JOB OKITO (TUE) 

22. BAZUNGULA WILKA (TUE) 

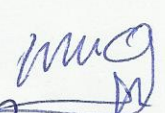
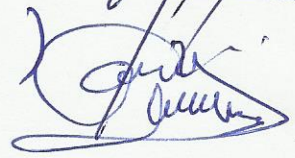
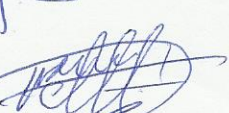
23. MUNDELE JACQUES 

24. JADY JUCAPEL PADUC (ENLEVE) 

25. KABONGO KANJE REAGEN (ENLEVE) 

26. JULES KINGUDI (ENLEVE) 

II. VICTIMES DES MANIFESTATIONS DE JANVIER 2015

1. IBRAHIM - KAMBUYA - MATALATALA (TUE) 
2. CRISPIN SARASUWU (enlevé) 
3. WUKAMBU - MIBANGA (TUE) 
4. EBELE JEAN (TUE) 
5. Musele Nanyo Nene (TUE) 
6. MAYEMBA MANGASA PATRICK (enlevé) 
7. KINTALA MAYALA (ENLEVE)
8. NSIKU MAYALA (enlevé) 